



Vie-Publique.fr



46 min • 

| BRÈVE |

Municipales 2020 : parution du décret de convocation des électeurs au Journal officiel du 5 septembre 2019 :



Les électeurs sont convoqués les 15 mars et 22 mars 2020 (dans les communes où un second tour est nécessaire).



Les candidats doivent déposer leur candidature auprès de la préfecture avant le 27 février 2020.



Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales - extraites, pour la première fois, du répertoire électoral unique (REU) - peuvent le faire jusqu'au 7 février 2020.

Accès au décret  <https://bit.ly/2jYt5Qo>

